



Décision du 11 Mai 2021 en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

POINT A TEMPS 2021

Marché 2021-0000000001-00

2021-006

Le Président de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ainsi que le décret 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 Décembre 2016 portant fusion des communautés de communes Brame Benaize, Basse Marche et Haut Limousin au 01 Janvier 2017 et portant création de la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 Mai 2019 portant statut de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 septembre 2020 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Haut Limousin en Marche ;

Vu la délibération n°2020-085 en date du 27 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Président,

Vu la délibération en date du 22 Septembre 2020 approuvant le programme de voirie 2021 ;

Vu le budget de la communauté de communes du Haut- Limousin en Marche ;

Vu la consultation lancée le 02/03/2021 ;

Vu les offres reçus le 07/04/2021 et l'analyse faite par les services ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres ;

Considérant la nécessité d'assurer les travaux de POINT A TEMPS 2021

D E C I D E

Envoyé en préfecture le 10/05/2021

Reçu en préfecture le 10/05/2021

Affiché le

SLO

ID : 087-200071942-20210510-D2021_006-AU

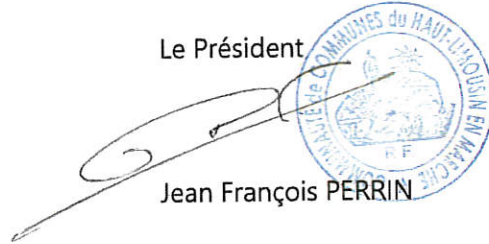
Article 1 : Un marché de travaux (n°2021-0000000001-00) est conclu avec la société COURCELLE Didier, 18 rue du 19 mars 1962, 87190 MAGNAC LAVAL, pour un montant de 47 024.10 € HT soit 56 428.92 € TTC pour l'exécution du POINT A TEMPS 2021,

Article 2 : La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Bellac le 10 Mai 2021

Le Président

Jean François PERRIN

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-LIMOUSIN EN MASSIF CENTRAL' around the perimeter and 'C.C. 19' in the center. The signature is written in a cursive style.

Transmis au contrôle de légalité le :